# AURAY AU XVIII° SIÈCLE (VERS 1740-1789) Étude sociale, économique et démographique

PAR

ARMELLE LE GOFF licenciée ès lettres

### SOURCES

Les principales sources de cette étude sont conservées aux Archives communales d'Auray (séries BB et GG), aux Archives départementales du Morbihan (en particulier séries B, E et H) et aux Archives d'Ille-et-Vilaine (série C). Les dépôts parisiens (Archives nationales, Archives de la Marine, Bibliothèque nationale) apportent d'utiles compléments.

#### INTRODUCTION

Auray, formée des deux paroisses de Saint-Gildas et de Saint-Goustan, est située sur les bords du Loch, au point où celui-ci s'élargit en un vaste estuaire, la rivière d'Auray, qui se jette dans le golfe du Morbihan. Créée au x1° siècle dans un souci de protection militaire après les invasions maritimes des Normands, la ville s'agrandit sous l'impulsion des religieux de Saint-Gildas-du-Rhuys. Séjour des ducs de Bretagne, théâtre de la guerre de Succession entre Blois et Montfort, elle fut aussi le siège d'une riche commanderie hospitalière du Saint-Esprit de Montpellier. Ce n'est qu'au xv1° siècle cependant que furent mises en place les structures administratives et que se développa l'activité économique par le cabotage des grains et du vin avec La Rochelle, Bordeaux, Bayonne, Bilbao. Mais l'isolement relatif au fond du golfe fut la cause du déclin d'Auray, lorsque la vocation maritime du pays s'éveilla par la création de Lorient et son rapide essor après l'établissement de la Compagnie des Indes.

#### CHAPITRE PREMIER

#### LE CADRE ADMINISTRATIF ET URBAIN

Au xviiie siècle, Auray occupe un rang administratif important. C'est le chef-lieu d'une subdélégation de l'Intendance de Bretagne, s'étendant sur dixneuf paroisses; le subdélégué, personnage influent, entretient une correspondance active avec l'intendant dont il transmet et contrôle les ordres. Elle est le siège depuis 1565 d'une sénéchaussée royale et elle figure parmi les quarante-deux communautés de ville qui députent aux États de Bretagne. L'arrêt du Conseil du 12 mars 1740 réglemente la composition de la communauté de ville dont l'action reste sous la dépendance du pouvoir central. Son budget restreint pose des soucis permanents dans la gestion quotidienne.

La ville garde un aspect médiéval avec ses demeures étroites en encorbellement, ses rues tortueuses et grimpantes. Les foyers d'insalubrité sont nombreux. Sous l'impulsion du duc d'Aiguillon, gouverneur de la province, la communauté entreprit, malgré la modicité de ses ressources, des travaux publics de transformation, d'embellissement et de construction.

### CHAPITRE II

#### LA SOCIÉTÉ URBAINE

Le clergé comprend les recteurs des deux paroisses, le curé de Saint-Gildas et les huit prêtres de la communauté de Saint-Gildas. Un couvent de capucins est établi à Auray depuis 1610. Des cordelières y sont installées depuis 1632 et les religieuses de la Miséricorde de Jésus assurent, depuis 1674, le service hospitalier de l'Hôtel-Dieu.

Les familles nobles, retirées la plus grande partie de l'année dans leurs

manoirs de campagne, vivent de leurs importantes rentes en grains.

En raison de la pauvreté des minutes notariales, les rôles de capitation constituent la source principale de l'étude du Tiers-État. Des tableaux et des graphiques semi-circulaires illustrent pour les rôles de 1757, 1767 et 1781 la distribution socio-professionnelle et les classes d'imposition. Il en ressort que la structure économique d'Auray est restée uniformément médiévale et pré-capitaliste, la masse misérable des artisans et des petits commerçants s'employant à satisfaire les besoins élémentaires des habitants. Le commerce, qui prédomine sur la fonction administrative, porte surtout sur les produits de la nature. Une activité typique : la construction dans les chantiers de Saint-Goustan des chaloupes pour la pêche à la sardine et des chasse-marée pour le petit cabotage. La répartition en classes d'imposition accuse la majorité des faibles revenus. Les plus riches bourgeois, dont certains d'installation récente, à la tête de l'administration locale, drainent les ressources du pays et vivent dans des intérieurs cossus. Au bas de l'échelle fiscale, les artisans et les journaliers, capités à moins

de dix livres et représentant 86 % des assujettis, sont dans une situation sociale et matérielle très précaire.

Les archives de la sénéchaussée font en outre connaître l'existence d'une population dangereuse difficile à cerner.

# CHAPITRE III

## LES SUBSISTANCES ET L'ASSISTANCE

Le nombre élevé des artisans et des journaliers, tous misérables, ne manquait pas d'inquiéter les pouvoirs administratifs soucieux de maintenir l'ordre et la sécurité. Ils prirent à cet effet différentes mesures s'inscrivant dans la politique générale d'assistance menée par le Gouvernement. La communauté de ville et les officiers de la sénéchaussée conjuguent leurs efforts pour assurer le pain quotidien par la police des marchés, la réglementation des prix et les achats régulateurs. Des ateliers de charité sont ouverts en 1770 et en 1785-1786, années particulièrement mauvaises où le chômage s'ajoutait à la disette.

L'équipement hospitalier comprend la maison Saint-Yves et l'Hôpital général. Celui-ci, malgré l'annexion, le 24 juin 1777, des biens de la commanderie du Saint-Esprit, ne suffit pas, faute de moyens, à soulager la misère croissante des Alréens.

Les efforts sont plus marqués dans le domaine médical en dépit de l'action limitée de l'Hôtel-Dieu qui accueille parfois, au détriment de la population civile, les troupes de passage. Ils concernent surtout la lutte préventive contre les épidémies et la formation des sages-femmes. Le personnel médical comprend le médecin appointé par la ville, les chirurgiens dont la position sociale se fortifie et les apothicaires de condition plus modeste. Depuis l'arrêt du Conseil du 13 septembre 1764, la communauté gage, en outre, 400 livres une sage-femme venue spécialement de Paris.

# CHAPITRE IV

# LES FONDEMENTS ÉCONOMIQUES

Auray plonge ses racines dans le milieu rural dispersé qui l'environne. Son activité commerciale est tributaire des ressources naturelles du « pays d'Auray ». Les grains font l'objet d'une circulation intense vers les débouchés traditionnels de Nantes et de Bordeaux. La production agricole rencontre cependant plusieurs goulots d'étranglements : régime juridique du domaine congéable, routine et misère du paysan, résultats dérisoires des défrichements obtenus par afféagement.

Le commerce des grains profite aux négociants, commissionnaires des grandes maisons de Vannes et de Bordeaux et aux seigneurs fonciers qui stockent, dans leurs greniers, d'importantes réserves. Il se heurte aux mesures autoritaires réglementant l'exportation prises par le Gouvernement et aux difficultés de transports intérieurs dues à un équipement routier médiocre.

La pêche à la sardine est sujette à de mauvaises saisons et souffre des

spéculations sur la rogue, appât nécessaire aux pêcheurs.

Les prix des grains s'élèvent de 1740 à 1789; ils présentent des mouvements parallèles aux résultats d'ensemble observés et amorcent les mouvements cycliques décrits par Ernest Labrousse. Des graphiques (prix réels et moyennes mobiles) illustrent, pour la période, les variations du prix des céréales nobles, froment et seigle, celles du mil, production locale très particulière et celles des produits alimentaires de base, beurre et pain.

# CHAPITRE V

### LES MOUVEMENTS DE LA POPULATION

Les mouvements de la population ont été étudiés d'après les dépouillements des registres paroissiaux de Saint-Gildas et de Saint-Goustan et des registres d'entrées et de sépultures de l'Hôtel-Dieu de 1740 à 1789 (15 575 actes). Seule la décennie 1750-1759 présente un solde excédentaire des naissances sur les décès. Ceux-ci atteignent des pointes qui culminent en 1742, 1748, 1767-1768 et 1773. Le recensement de la population du 13 janvier 1790 permet d'établir les taux démographiques élémentaires. Pour une population moyenne de 3 365 habitants, ils s'établissent ainsi en 1789 : taux de natalité : 38,3 pour mille; taux de mortalité : 39,8 pour mille; taux de nuptialité : 11,6 pour mille.

Mouvements saisonniers. — Les mariages ont surtout lieu en février avant le carême, les conceptions sont plus nombreuses au printemps et les décès atteignent un maximum en hiver, surtout chez les vieillards et les enfants de moins d'un an; un autre dôme, moins marqué, en septembre-octobre s'observe chez les enfants de 1 à 9 ans.

Illégitimité. — Le taux d'illégitimité est de 3 % du total des naissances.

Mobilité géographique. — Pour apprécier la mobilité géographique, trois sondages ont été effectués. Ils sont relatifs aux hommes et aux femmes résidant à Auray mariés de 1765 à 1789 soit à Saint-Gildas, soit à Saint-Goustan; aux pères et mères des enfants baptisés à Saint-Gildas de 1784 à 1789; aux malades décédés à l'Hôtel-Dieu de 1773 à 1789.

Les échanges ont surtout lieu dans un rayon de vingt kilomètres. Il s'agit donc de turbulences locales, de micro-migrations individuelles et spontanées souvent créées par les nécessités quotidiennes : foires et marchés, apprentissage, travail des servantes à la ville. Les apports extérieurs à la Bretagne sont pour la plupart le fait de militaires qui, munis de leur congé, épousent une fille d'Auray et s'y installent définitivement.

## CHAPITRE VI

# NUPTIALITÉ. FÉCONDITÉ ET FAMILLE. MORTALITÉ

Un échantillon-témoin de familles a été reconstitué sur les fiches mises au point par l'I.N.E.D. Les résultats sont confrontés avec ceux des études publiées concernant des groupes plus ou moins éloignés pour la même période.

Nuptialité. — 74 % des mariages ont lieu entre célibataires. L'âge moyen au mariage est de 25,2 ans pour les filles et de 26,8 ans pour les garçons. Les remariages concernent des personnes relativement jeunes : la durée moyenne de veuvage est de 1,6 an pour les hommes et de 2,5 ans pour les femmes.

Fécondité. — La fécondité a été étudiée selon la méthode Henry sur les femmes mariées de 1740 à 1769 dont la date de naissance est connue d'une façon exacte. Les taux sont particulièrement élevés, ils atteignent respectivement 470, 574, 527, 438, 386, 181 et 9 pour mille pour les groupes d'âges respectifs 15-19 ans, 20-24 ans, 25-29 ans, 30-34 ans, 35-39 ans, 40-44 ans et 45-49 ans. L'âge moyen de la mère à la dernière naissance est 40 ans mais plus de 61 % des femmes de cet âge, ayant atteint 45 ans en état de mariage, étaient encore aptes à procréer. L'indice de descendance finale est de 9,2 enfants pour les femmes mariées à 20-24 ans.

Famille. — 8 % des premières naissances relatives aux mariages célébrés de 1740 à 1789, relèvent de conceptions prénuptiales. En les exceptant, l'intervalle protogénésique est de 15,9 mois, le mode se situant à 9 mois. Pour les 82 familles formées de 1740 à 1769 comptant 5 enfants et plus, les intervalles intergénésiques présentent un allongement progressif dû à l'approche de l'infécondité définitive : ils passent de 18,6 et 18,2 mois pour les intervalles 1 et 2 à 27 et 32,5 mois pour les avant-derniers et derniers intervalles.

Mortalité. — La méthode utilisée pour atteindre la mortalité des adultes est celle de la proportion des parents survivants au mariage de leurs enfants à l'aide des actes de mariage de Saint-Gildas de 1784 à 1789 et des tables-types de mortalité. La mortalité des enfants a été étudiée sur un échantillon de 1158 enfants nés de 1740 à 1779 (20 % des naissances), dont 30 % sont morts avant un an en nourrice dans les paroisses rurales de la subdélégation. Le regroupement des deux observations permet de dresser la table de mortalité applicable à l'année 1760 (quotients de mortalité, taux de survie, durée moyenne de vie et espérance de vie à la naissance : soit 27 ans). La mortalité infantile, très forte, est de 253 pour mille, la méthode Bourgeois-Pichat permet de fixer à 76 pour mille la composante endogène; on remarque cependant que l'ajustement linéaire des décès cumulés présente une coupure au quatrième mois à partir duquel la pente est moindre, ce qui est le signe d'une surmortalité exogène dans les quatre premiers mois de l'existence. L'analyse mathématique détermine les coefficients directeurs de chacun des deux segments et la limite supérieure de la mortalité endogène (86 pour mille).

Les quotients de fécondité et de mortalité très élevés classent Auray dans la catégorie démographique des régions de l'Ouest, différente de celle typiquement représentée par le Bas-Quercy.

# CONCLUSION

Les dernières décennies du XVIIIe siècle sont particulièrement défavorables pour Auray comme pour l'ensemble de la Bretagne.

# PIÈCES JUSTIFICATIVES

Les cartes, tableaux, graphiques et illustrations sont répartis dans les chapitres auxquels ils se rapportent.